



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**direction
générale
de l'Aviation
civile**

Paris, le 01/07/2022

Secrétariat général

Sous-direction des compétences et des ressources humaines

Bureau de l'action sociale individuelle et collective

Note

à

Voir la liste des destinataires.

Nos réf. : 22/102 SG/ SDCRH -ASIC

Affaire suivie par : Eric DEFRANCE

Tél. : 01 58 09 45 61

Courriel : eric.defrance@aviation-civile.gouv.fr

OBJET : REACTUALISATION DU TAUX DU PRET IMMOBILIER BONIFIE

PJ : Tableau des échéances

Conformément aux dispositions du marché conclu entre la BFM et la DGAC, je vous informe que le taux du prêt immobilier bonifié est de 2,26% à compter du 1^{er} juillet 2022, soit un taux emprunteur de 0 % après bonification de 3 % ou de 0,26% après bonification de 2 % par la DGAC, selon le montant du revenu fiscal de référence.

Ce taux est garanti jusqu'au 31 décembre 2022.

Vous trouverez ci-joint le tableau des échéances qui tient compte de ce nouveau taux.

Les agents intéressés peuvent retrouver l'essentiel des renseignements sur le prêt immobilier bonifié sur le site internet de l'action sociale : www.alpha-sierra.org.

Je vous saurai gré de bien vouloir diffuser ces informations auprès du personnel placé sous votre autorité.

Cette note annule et remplace la note du 1^{er} janvier 2022 et prend effet au 1^{er} juillet 2022.

**La Chef du bureau de l'Action Sociale
Individuelle et Collective**

Isabelle SALHI



PRÊT IMMOBILIER BONIFIE PAR LA DGAC

TAUX EN VIGUEUR DU 1er JUILLET 2022 AU 31 DECEMBRE 2022

TAUX AVANT BONIFICATION : 2,26%

soit un TAUX EMPRUNTEUR DE : 0% après bonification de 3 ou 0,26% après bonification de 2% accordée par la DGAC

Exemples d'échéances mensuelles selon le capital emprunté (*)

(Assurance comprise pour une tête)

Capital emprunté	40 000,00 €		25 000,00 €		15 000,00 €		7 500,00 €	
Taux annuel emprunteur (hors assurance)	0,00%	0,26%	0,00%	0,26%	0,00%	0,26%	0,00%	0,26%
Durée maximum en mois	144		144		144		144	
Frais de dossier	0 €		0 €		0 €		0 €	
Échéance mensuelle (hors assurance OBLIGATOIRE)	277,78 €	282,00 €	173,61 €	176,00 €	104,17 €	106,00 €	52,08 €	53,00 €
< 35 ans	0,15%		0,15%		0,15%		0,15%	
Coût assurance mensuelle	5,00 €		3,13 €		1,88 €		0,94 €	
Échéance mensuelle assurance comprise	282,78 €	287,00 €	176,74 €	179,13 €	106,05 €	107,88 €	53,02 €	53,94 €
de 35 ans à < ou = 49 ans	0,30%		0,30%		0,30%		0,30%	
Coût assurance mensuelle	10,00 €		6,25 €		3,75 €		1,88 €	
Échéance mensuelle assurance comprise	287,78 €	292,00 €	179,86 €	182,25 €	107,92 €	109,75 €	53,96 €	54,88 €
Coût assurance mensuelle	0,47%		0,47%		0,47%		0,47%	
de 50 ans à < 65 ans	15,67 €		9,79 €		5,88 €		2,94 €	
Échéance mensuelle assurance comprise	293,45 €	297,67 €	183,40 €	185,79 €	110,05 €	111,88 €	55,02 €	55,94 €

* franchise de 180 jours

Sous réserve de modifications de la part de la BFM